

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 21 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour :
Nombre de voix contre : } Selon détails ci-dessous
Nombre d'abstentions :

Présents : Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES
Excusés/pouvoirs : Cécile LAPEYRE (pouvoir donné à MP. ROGOU), Frédérique PRAL (pouvoir donné à S. PATRAS), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à J. LAPEYRE)

Secrétaire de séance : Alain MANIVEL

Objet : Désignation des représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy

Vu la délibération D2018-094 du 23 octobre 2018 portant création de la SEM DEVOLUY
Vu les statuts de la SEM DEVOLUY prévoyant que la commune est représentée au sein du conseil d'administration par 6 conseillers

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales de procéder à la désignation des membres du conseil municipal chargés de représenter la commune au sein du Conseil d'administration de ladite SEM et de désigner l'élu parmi les membres ainsi désignés habilité par notre Assemblée à exercer au sein de la SEM les fonctions de Président et de Directeur général.

Considérant les démissions survenues au sein du conseil municipal,
Considérant les élections complémentaires du 08 janvier 2023,
Considérant l'élection de Mme le Maire le 14 janvier 2023 suite à la démission de Mme le Maire le 08/11/2022,

Conformément à l'article 1524-5 du Code Générale des Collectivités Territoriale, les candidats au conseil d'administration de la SEM Dévoluy n'ont pas pris part à leur propre vote.

Candidats proposés :

- Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL, Marie-Paule ROGOU

Le conseil décide de procéder au vote par scrutin secret uninominal majoritaire.

- Sont désignés, à la majorité, membres au sein du Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy : Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de la SEM DEVOLUY ;

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire


Alexandra BUTEL



Transmis et reçu en Préfecture le : 01.02.2023
Publié le : 01.02.2023
Affiché le : 01.02.2023